



LA CONVENTION 2018

C'est pour vous !

FORMATION

Guadeloupe

28 février 2019

PROGRAMME

Accueil : 14H00 - Pause 16H00

14H30 / 18H30

- Présentation de la Convention
- Intérêt économique
- Les nouveaux actes
- Applications pratiques des mesures
 - Les matériaux
 - La localisation
 - Les paniers

Chère consœur, cher confrère,

La Convention signée le 21 juin 2018 par la CNSD/LesCDF a fait couler beaucoup d'encre et dire des choses objectives parfois, souvent erronées, voire caricaturales. Un investissement sans précédent des financeurs, un virage vers un exercice toujours plus préventif et conservateur, un ancrage médical renforcé, sont l'apanage de cette Convention faite pour vous et au bénéfice de vos patients.

Le 1^{er} avril 2019, les premières mesures tarifaires entreront en vigueur.

Quelles sont ces mesures, comment les appliquer, comment coder les nouveaux actes, comment remplir le devis... ? À toutes ces questions que vous vous posez, la CNSD/LesCDF vient dans votre région pour y répondre afin que vous puissiez appréhender ces changements en toute sérénité.

Avec toutes mes amitiés confraternelles.

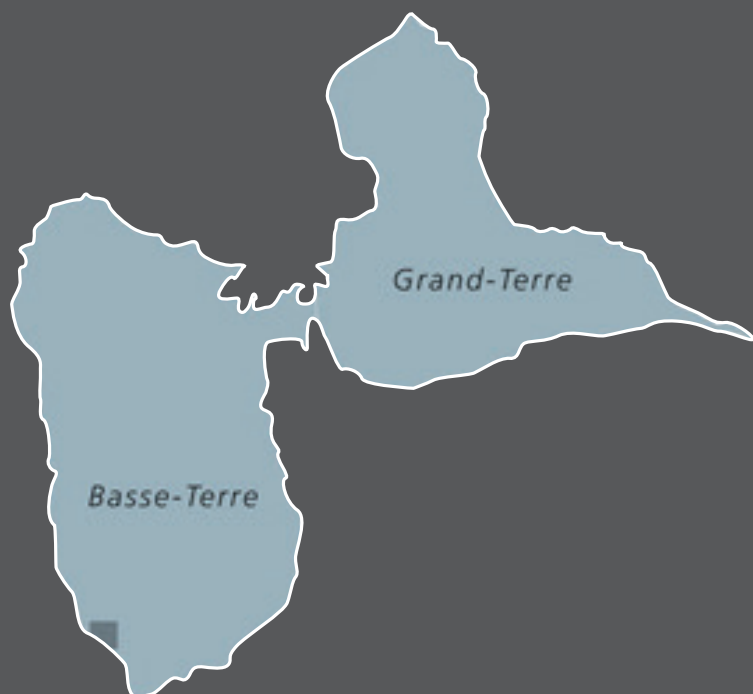
Thierry Soulié,
Président

INSCRIPTION

Attention : nombre de places limité

Inscription à la CNSD-LesCDF, en utilisant le bulletin (voir verso), dûment complété avec paiement du règlement par chèque à l'ordre de la CNSD-LesCDF - Trésorerie générale

DOM-TOM



Présentation par :
Thierry Soulié

LES CONDITIONS D'INSCRIPTIONS SONT LES SUIVANTES :

- Praticien adhérent CNSD-Les CDF **50 €**
- Praticien non adhérent **350 €**
- Assistant(e) gratuit dans la limite d'un(e) assistant(e) par praticien présent.
- Assistant(e) supplémentaire : 150 €
- Étudiant gratuit

Un justificatif de règlement vous sera remis sur place à l'issue de la réunion

Bulletin d'inscription - GUADELOUPE : 28 février 2019

Nom : Prénom :

Adresse :

E-mail :

Téléphone :

Assistant(e) :

Syndiqué CNSD/les CDF : 50 €

Non syndiqué : 350 €

Assistant(e) dentaire : gratuit → Supplément : nombre x 150 € =

Étudiant : gratuit

Règlement uniquement par chèque bancaire à l'ordre de la CNSD/lesCDF - 54, rue Ampère 75017 Paris